



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais dentaires

Question écrite n° 9498

Texte de la question

Mme Danielle Dufeu attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le remboursement des soins et protheses dentaires. Les soins et protheses dentaires ne sont pas rembourses de facon satisfaisante par les caisses d'assurance maladie. Les mutuelles permettent de pallier partiellement cette carence. Mais dans les circonstances actuelles, la diminution de ressources, due le plus souvent au chomage, affecte de trop nombreuses familles. Pour celles-ci la cotisation aux mutuelles est devenue une trop lourde charge. De ce fait, les soins et protheses dentaires deviennent inaccessibles. Il est evident que les patients a faibles revenus ne peuvent faire realiser des protheses fonctionnelles. Les medecins du travail qui dirigent les patients vers les cabinets dentaires sont consternes de constater que de plus en plus souvent le patient va preferer une extraction de molaire sans remplacement par une prothese, aux soins qui seront trop onereux. Ne serait-il pas possible d'envisager rapidement l'approbation de la Convention du 31 janvier 1991 qui permettrait de resoudre une partie des problemes ainsi qu'une reactualisation des nomenclatures qui prendrait en compte les ameliorations techniques.

Texte de la réponse

S'il est vrai que les pouvoirs publics n'ont pas pu approuver le texte conventionnel signe par les caisses d'assurance maladie et la confederation nationale des syndicats dentaires en janvier 1991, en raison notamment du niveau juge trop eleve des revalorisations tarifaires qu'il comportait, le Gouvernement ne meconnait pas, pour autant, les problemes de la profession. Il rappelle son attachement a la politique contractuelle et souhaite que l'aboutissement des nouvelles discussions qui pourraient avoir lieu - apres la recente prise de position du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie, le 8 fevrier, soucieux de rouvrir une negociation avec la profession - tienne compte de la situation aujourd'hui tres preoccupante de l'assurance maladie et concoure a l'amelioration de l'etat bucco-dentaire des Francais.

Données clés

Auteur : [Mme Dufeu Danielle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9498

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4543

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1631